

Compte-rendu de la séance du Conseil scientifique - 22 janvier 2024 à Lyon -

Le CS s'est réuni à Lyon lundi 22 janvier 2024 de 10h à 16h à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au 2-4 allée de Lodz en salle Méditerranée. Une pause déjeuner de 12h30 à 13h30 à la charge des participants leur a permis de prolonger les questions traitées le matin.

Membres du CS présents :

1. Berthet Johan
2. Brun Alexandre
3. Caudron Arnaud
4. Herbach Joël
5. Colombe Laurent
6. Malavoi Jean-René
7. Ruffoni Alexandre

Membre invité à ce CS :

1. Terrier Benoît, AE RMC

Membres de l'ARRS présents :

1. Galland Lucie
2. Génier Emmanuel

Membre du CS excusés :

1. Andriamahefa Heri
2. Da Costa Pascal
3. Manche Yannick
4. Vivier Anne
5. Schaal Alexandre

L'ODJ, sur les propositions des membres du CS préalablement consultés par courriels, était le suivant pour cette séance :

- L'état des lieux, pour mémoire, des labellisations (où ? combien ? perspectives c'est à dire nombre de demandes ? etc.)
- La séquestration carbone et du changement climatique (Pascal Da Costa étant excusé, il a été remplacé par Laurent Colombe)
- La possible labellisation des rivières souterraines
- La possible labellisation des rivières et lacs d'altitude
- Le renouvellement du CS, la confirmation de son rôle, ses objectifs, moyens et calendriers

En préambule :

Suite à un tour de table permettant à chacun de faire très brièvement le point sur ses travaux de recherche et ses « engagements » (chantiers, études, programmes scientifiques...), les membres du CS se réjouissent collectivement de l'organisation de cette

séance. Elle a été décidée au printemps puis préparée avec soin très amont, durant l'automne. Sa tenue coïncide avec la préparation de l'anniversaire des dix ans du label et s'impose au regard notamment des menaces qui pèsent sur les milieux aquatiques en raison de l'exploitation parfois excessif de la ressource ou encore à cause des effets du réchauffement climatique.

Après quoi, une discussion s'engage entre les membres du CS sur le rapport entre le nombre de cours d'eau (et le linéaire de cours d'eau) qui se dégradent et ceux qui sont restaurés. Au fond peu de données sont disponibles mais deux visions s'opposent a priori : l'une défendue par Alexandre Brun, qui consiste à dire que la dégradation se poursuit, en particulier en milieu rural, en raison d'une certaine inertie (la multiplication des infrastructures linéaires qui fragmentent l'espace géographique et crée des discontinuités spatiales, etc.), l'autre, présentée par Jean-René Malavoi, qui part du constat que la grande majorité des cours d'eau a été dégradée durant les *Trente Glorieuses*, ce qui expliquerait de façon mécanique un net ralentissement du processus de dégradation.

Des nuances sont apportées par d'autres sur les limites, pourtant nécessaires, des actions de « restauration » ou les choix opérés en matière de « conservation » – une culture qu'il convient de développer car il est moins coûteux pour la société de protéger les rivières par des mesures simples à appliquer et socialement acceptables que de restaurer leurs fonctions. La discussion repose à ce sujet sur le rôle prépondérant du foncier dans les stratégies locales de préservation. Sont tour à tour évoqués les réflexions menées à l'agence de l'eau RMC, les succès du Conservatoire du Littoral et l'idée, déjà ancienne, d'un conservatoire des fonds de vallées. Des partenaires existent en qualité d'opérateurs outre les conservatoires locaux comme les établissements publics fonciers vers lesquels les acteurs de l'eau auraient peut-être intérêt à se rapprocher.

De façon plus traditionnelle, le débat tourne ensuite autour des critères qui définissent la qualité d'un cours d'eau au sens le plus large du terme, la confusion possible entre les « labels » (comme celui de l'agence de l'eau « rivières en bon état », Site Rivières Sauvages, etc.), puis il revient sur les premiers travaux du CS à l'époque destinés précisément à élaborer une grille très exigeante – grille dont chacun convient a posteriori qu'elle s'est révélée précieuse jusqu'à présent et mérite sans doute d'être toilettée au regard de nouveaux enjeux. Parmi les nouveaux enjeux, celui de la sauvegarde des rivières souterraines.

Johan Berthet, très au fait des problèmes liés à la protection de ces cours d'eau invisibles, présente en détail les chantiers qui se profilent à l'horizon : ces rivières sont partiellement cartographiées, il faut donc les documenter davantage alors que les menaces sont de plus en plus pressantes (pompages, etc.) ; leur statut ou plutôt l'absence de statut rend leur protection peu commode (qui en est chargé ? avec quels moyens ? dans quelles perspectives ? Etc.). L'équipe de l'ARRS souligne que le Guiers mort, une rivière française du massif de la Chartreuse en Isère, région Auvergne-Rhône-Alpes, est concerné car il est en partie souterrain. A l'occasion du renouvellement du label, ou bien un peu après une fois le dossier accepté, il faudra se prononcer sur la possibilité de labeliser la section souterraine du cours d'eau.

A ce sujet, le **CS prononce à l'unanimité un avis favorable au principe d'inclure une partie souterraine du cours d'eau lors de l'élargissement du périmètre labellisé**. Cette décision sera communiquée au territoire porteur, lequel est invité à poursuivre avec enthousiasme son travail patient de conservation. Le **CS décide aussi d'alerter par courrier la direction de l'eau du ministère en charge de l'écologie sur les menaces qui pèsent sur les rivières souterraines**.

Au demeurant d'autres interrogations se posent à propos des rivières souterraines : comment les définir exactement et les distinguer les unes des autres ? A l'évidence il conviendrait de mobiliser la littérature scientifique et l'expertise de collègue afin de progresser collectivement sur cette thématique qui recouvre de multiples enjeux. Au reste, comment les protéger plus efficacement ? Johan Berthet est chargé par le CS d'une courte note pour les renseigner et lui permettre d'adopter une position intelligente et constructive.

Autre point à l'ODJ : **combien de rivières ou tronçons de rivières labellisés jusqu'à présent ? Combien de candidats supplémentaires et de renouvellements en cours ?** Lucie Galland, salariée de l'ARRS invitée au CS, a ainsi rappelé que 33 rivières ont été labellisées depuis 2014 ; la première étant la Valserine. 9 rivières ont déjà réalisées leur renouvellement et sont en phase active de mise en œuvre d'un 2^e programme d'actions Rivières Sauvages. 15 rivières sont actuellement en phase de renouvellement. 7 nouvelles rivières devraient être prêtes pour un dépôt de dossier de candidature en 2024 – début 2025.

Le label est accordé pour 5 ans (6-7 ans en fait puisque les porteurs disposent de un à deux ans au maximum pour élaborer leur dossier de demande de renouvellement). La durée correspond à celle du programme d'actions de préservation de la rivière proposé pour la labellisation, élément essentiel qui donne toute sa valeur à ce label non réglementaire. Elle a également précisé quels étaient les coûts pour les porteurs (montage du dossier, dossier d'audit +/- 5000€, adhésion annuelle entre 100 et 500 €, droit d'usage annuel du label de 2000 €...).

À l'issue d'une présentation détaillée (*Cf. présentation en annexe*), les membres du CS soulignent tour à tour le succès de la démarche – qui ne se dément pas, ce qui confirme le bienfondé de la démarche, complémentaire aux dispositions prises par ailleurs par les pouvoirs publics. Ils interrogent cependant l'équipe de l'ARRS sur les 2 territoires qui ne souhaitent pas renouveler leur labellisation. Sont-ce des raisons politiques qui expliquent le désintérêt vis-à-vis de la démarche ? Un surplus de travail ? Un manque de « retours sur investissements » ? Autant de questions qu'il conviendra de documenter dans les prochains mois afin de mieux répondre aux attentes des territoires engagés et de les fidéliser. Le cas du Chéran est par ailleurs en suspend alors que c'est l'une des rivières « symboles ».

D'autres rivières grandes et moyennes non labellisées ont été évoquées, comme ce fut déjà le cas par le passé, compte tenu de leur importance dans les paysages qu'elles ont façonné mais aussi pour la portée symbolique de la lutte contre les dégradations qu'elles représentent. Parmi elles, la Loue, la basse Rivière d'Ain et l'Allier : il faudra bien que ces rivières soient à nouveau au centre des discussions du CS car leur état reste préoccupant. Attention toutefois à ne pas déborder par rapport au rôle de l'ARRS et du label : la Loue, la rivière

d'Ain et l'Allier sont loin d'être des rivières sauvages et peuvent bénéficier des financements de restauration et sont déjà défendues par beaucoup d'association (SOS Loue, AAPPMAs...). La discussion est ouverte. D'autres chantiers sont prioritaires cela dit.

Les rivières d'altitude, longtemps épargnées en raison de leur accès difficile, sont aujourd'hui au centre des préoccupations des acteurs de la protection. Soumises aux pressions qu'exercent la « petite hydroélectricité » et exposées aux aléas climatiques, une protection accrue des plus sauvages semble s'imposer. Toutefois, il faut là aussi développer une stratégie structurée : faute de partenaires institutionnels locaux la labellisation paraît compliquée d'où l'importance d'être pro-actif pour l'ARRS, c'est-à-dire d'explorer le potentiel de certains territoires et pourquoi pas de les inciter à s'engager dans la démarche ? Alexandre Ruffoni précise que ces cours d'eau ne sont pas à proprement parler abiotiques, un motif parfois mobilisé par les aménageurs selon J.R. Malavoi. La réflexion engagée s'inscrit dans celle déjà amorcée sur le changement climatique. Des membres du CS y participeront donc.

De façon générale, la question de la hiérarchisation des dossiers à traiter est posée compte tenu, d'une part, des moyens humains et financiers de l'ARRS, et, d'autre part, des besoins plus ou moins exprimés par les territoires au regard des menaces. A l'évidence, le label permet d'éviter une dégradation supplémentaire d'un milieu (par exemple, le label incite les aménageurs à abandonner des projets), et parfois même sa reconquête. Dans ces conditions, il convient de multiplier les labellisations sans présumer des forces à disposition pour gagner davantage encore en crédibilité et en sérieux tant auprès des financeurs publics que privés.

Pour ces derniers en particulier, le CS soulève la **question de la séquestration du CO₂** - un sujet actuellement incontournable du côté des entreprises. Laurent Colombe prend ainsi la parole en expliquant combien les rivières sont cruciales dans le cycle global du carbone – pour paraphraser une étude dont une partie des résultats ont été publiés dans Nature d'après un communiqué de presse conjoint de l'EPFL, de l'INRAE et de l'ULB du 19 janvier 2023. Les chercheurs impliqués dans un programme scientifique à ce sujet plaident en faveur d'un observatoire mondial pour les rivières. Laurent Colombe nous invite à nous pencher sur les résultats de l'étude menée à l'échelle du bassin versant du Léguer et insiste sur le rôle de la ripisylve et la nature des terres agricoles, ainsi que des zones proches urbanisées susceptibles de capter également du carbone. Excusé, Pascal Da Costa doit compléter prochainement ce point de vue qui intéresse naturellement le CS ; comme ce fût le cas il y a quelques années au sujet des services écosystémiques. **Le CS prend donc acte de l'émergence de cette question, même si plusieurs s'interrogent sur les priorités à traiter par le CS dans les prochains mois.**

Dans le prolongement des enjeux liés aux services écosystémiques, Benoît Terrier invité au CS et représentant de l'Agence de l'eau RMC fait une courte présentation des **réservoirs biologiques**. Ces derniers se confondent sans doute en partie avec des rivières labellisées ou susceptibles de l'être. D'où l'intérêt de superposer deux cartographies, celle des réservoirs et celle des rivières potentiellement éligibles au label Site RS (étude SCAN de 2015). C'est aussi

une façon astucieuse de « prioriser » le traitement des dossiers du côté de l'ARRS car les rivières ayant déjà le statut de « réservoir biologique » ont déjà une forme de protection. Cela mérite d'être débattu lors d'une prochaine séance, une fois réunies toutes les informations nécessaires.

Le « sur-tourisme » enfin est un thème récurrent dans le CS. Cette séance n'a pas dérogé à la règle. La réflexion engagée à ce sujet s'inscrit dans celle déjà amorcée au sein de la commission thématique « sur-fréquentation et capacité d'accueil des Sites RS » du programme RS. Des membres du CS y participeront donc. Il convient d'éclairer les acteurs locaux sur l'intérêt et les limites de la labellisation au prisme du tourisme, revenir sur l'importance du « site » dans le tourisme aquatiques (canoé, pêche, balade...), s'inspirer d'exemples français et étrangers, et mobiliser une expertise qui manque aujourd'hui au sein du CS en sociologie de l'environnement par exemple. Des noms de chercheurs sont cités (Lyon, Montpellier, Bordeaux, etc.) afin de compléter les compétences du CS. Celui de Stéphane Frioux l'est aussi, historien de l'environnement, pour un regard croisé sur le processus de dégradation de l'environnement qu'il a examiné dans la période contemporaine (« Trente Glorieuses »).

La commission « changement climatique » sollicitera également des membres du CS.

Le CS se conclut par le vote à l'unanimité des présents de se **renouveler en s'élargissant au plan disciplinaire**. Dans cette perspective, il faudra sonder les membres actuels et remplacer ceux qui renoncent par des experts reconnus suggérés par les territoires ou d'autres membres du CS. **Il vote aussi en faveur d'Alexandre Brun afin qu'il assure la Présidence et l'animation de ce CS, qui se réunit désormais 2 ou 3 fois par an**. Le CS se fixe pour objectif de **valoriser les études menées** dans les territoires labellisés et **d'établir une courte note « grand public » sur les actions de l'ARRS d'ici juin, d'intervenir dans les commissions thématiques** au gré des besoins et de **contribuer davantage à l'animation scientifique du réseau**, par exemple à l'occasion du prochain anniversaire du label.

Fait à Montpellier le 23 janvier 2023